Journal LE PONT de PALMAROLLE

LE PONT
LE PONT

Journal mensuel / septembre 2011

SOMMAIRE

Agriculture	17
Bibliothèque	
Chronique équestre	16
Communautaire	8 à 16
Divertissements	18
Environnement	5
Finances	20
Loisirs	19
Municipal	2-3-4
Organismes	12
Sécurité	6-7

Journal
LE PONT de Palmarolle

NOUVEAU conseil d'administration

Présidente : Christiane Plante
Vice présidente : Hélène Gauthier
Secrétaire : Clarisse Vachon
Trésorière : Denise Mercier
Journaliste : André Chrétien
Correcteurs : Jacques Francoeur, Carolle Hamel
Membres : Carolle Hamel, M-Claude Raymond

Placez votre publicité dans LE PONT

C'est une visibilité incontournable

Tiré à 580 exemplaires
1/4 page 10 $ - 1/2 page 20 $ - Page 40 $ - annonces 2 $

journallepont@hotmail.com
C. Plante 819-782-4233
A. Chrétien 819-787-2996

Tombée : 18 du mois

Palmarolle

Le vieux chialeux, André Chrétien

Village bruyant…?

La ville de Granby a, l'an dernier, adopté un règlement municipal interdisant tout bruit de construction, de machinerie, de tondeuses à gazon et ce tous les dimanches de l'année.

Toute la semaine, les résidents du village de Palmarolle sont soumis à des bruits incessants; c'est normal et on n'y peut rien: la route 393 coupe notre village en plein centre puis, Palmarolle étant un village vivant, il s'y fait du commerce. Nous y trouvons plusieurs entreprises de services et, comme dans le reste de la région, il se fait davantage de constructions résidentielles et commerciales.

On ne peut pas non plus exiger des fermiers adjacents au village de faire taire leurs machines. L'agriculture, c'est la sève économique de notre municipalité.

Ne pourrait-on pas cependant, une journée par semaine, profiter d'un peu de silence, de paix et de calme : le dimanche!

Certaines activités telles la tonte de la pelouse, le débitage de bois de chauffage, etc. sont des corvées que l'on peut faire en d'autres journées de la semaine. Quoi de plus dérangeant que d'entendre un concert de tondeuses à gazon, de coupe-bordures, de scies à chaîne nous siler dans les oreilles.

On les accepte ces bruits, la semaine, car on conçoit qu'ils sont le résultat d'activités nécessaires à l'esthétique de nos propriétés. Mais si l'on pouvait les éliminer, au moins le dimanche, quel repos ce serait pour nos oreilles et quelle détente cela procurerait à notre esprit…
On ne demande pas un règlement municipal, un règlement c'est toujours compliqué, car pour le faire observer, il faut une surveillance, des sanctions, du personnel; non, une simple invitation faite par la municipalité aux citoyens serait la bienvenue, un encouragement au civisme et au respect de l'entourage.

Qu'en pensez-vous…? Vos commentaires sur ce sujet seraient les bienvenus dans le prochain numéro du Journal Le Pont de Palmarolle.

CONSEIL MUNICIPAL

par Carolle Hamel,
conseillère et responsable des communications

Bon retour à tous et à toutes !
Les vacances étant terminées pour la plupart, je vous fais part des activités du conseil pendant la période estivale.

NOTE IMPORTANTE

MÉFIEZ-VOUS DES COLPORTEURS !

Tout colporteur qui sonne à votre porte doit détenir un permis émis par la municipalité, et nous avons besoin de votre collaboration pour faire respecter notre règlement. Alors, si un colporteur se présente à votre domicile, demandez-lui de vous présenter son permis obtenu de la municipalité, et s'il refuse d'adhérer à votre demande, votre devoir est d'appeler la police afin qu'on puisse localiser ce colporteur dans votre secteur.

PROPRIÉTAIRES *DE V.R. OU ROULOTTES*

Nous sommes heureux de vous annoncer que la municipalité possède maintenant un poste pour «vidanger» vos V.R. ou roulottes. Ce poste se trouve sur le terrain du bureau municipal sur la route 393, côté nord.

SÉANCE DU 4 JUILLET

Assises annuelles de la FQM

Le conseil mandate le maire, Marcel Caron, à assister aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendront les 29 et 30 septembre ainsi que le 1er octobre 2011, à Québec.

Évaluation des puits municipaux

La soumission de Nova Aqua, au montant de 13 605,33 $ taxes en sus, est acceptée pour la vérification et le suivi des puits municipaux.

Mise en forme – piste cyclable

Le conseil autorise les travaux de mise en forme de la piste cyclable sur la section de la rue du Domaine qui relie la 12e Avenue au Petit rang 8.

Sens unique – 4e avenue Est

Un avis de motion est donné à l'effet qu'un règlement abrogeant le règlement 253 relatif à l'instauration d'un sens unique sur la 4e avenue Est sera présenté à une réunion ultérieure.

Travaux préliminaires – 6e avenue Est

Le conseil autorise le directeur général à faire procéder à l'arpentage de la 6e avenue Est et des terrains adjacents, de même que le tracé de la 3e rue Est. Les travaux de portance du sol seront également réalisés sur les tronçons de ces artères.

Demande des loisirs pour la réfection du bâtiment de l'aréna

Le conseil autorise Les Loisirs de Palmarolle Inc. à investir dans le bâtiment de l'aréna pour changer les comptoirs et installer un système de ventilation dans les salles de bain des joueurs. La municipalité épongera l'équivalent de ce montant si les Loisirs font un déficit en raison de cette dépense.

Aide financière du bureau de François Gendron

Une aide financière de 24 000 $ nous est allouée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Une lettre de remerciements sera transmise au député.

SÉANCE SPÉCIALE DU 11 JUILLET

Demande de la Caisse populaire du Sud de l'Abitibi-Ouest

La Caisse populaire demande une participation financière à la municipalité d'environ 13 000 $ pour l'asphaltage de leur stationnement. Après discussion, cette somme n'étant pas prévue au budget, le conseil offre à la caisse d'affecter les ressources humaines et matérielles pour collaborer à la réalisation de leur projet. Ainsi, la municipalité procédera à l'excavation de toute la partie le long de la 2e avenue Est sur une profondeur de 20 cm et remettra du matériel concassé adéquat sur cette partie de terrain. (Cette proposition a été adoptée à la majorité, Carolle Hamel et Gino Cameron s'y étant opposés).

CONSEIL MUNICIPAL

par Carolle Hamel,
conseillère et responsable des communications

SÉANCE DU 2 AOÛT

Affaires en suspens

La date limite pour la pose de clôtures d'entreposage qui était fixée à la fin d'août 2011, est reportée en 2012 ; Cependant, nous incitons les gens à ériger leur clôture le plus tôt possible.

Formation d'un comité pour l'étude du sens unique

Un comité sera formé pour étudier la situation du sens unique sur la 4e avenue Est.

Démission du directeur général et inspecteur en bâtiment

Le conseil accepte la démission de M. Claude Marquis à titre de directeur général et inspecteur en bâtiment. Madame Sylvie Morin agira comme directrice générale par intérim jusqu'à ce que le poste de directeur général soit comblé. Madame Andrée-Anne Bédard occupera temporairement le poste d'inspectrice municipale. En ce qui a trait au travail de madame Bédard, ses jours et heures de travail seront déterminés selon ses disponibilités. Elle recevra les gens, sur rendez-vous seulement, le mardi de chaque semaine, entre 18 h 30 et 20 h. Nous invitons donc la population à prendre rendez-vous auprès de la municipalité (787-2303, poste 21). En ce qui concerne les permis pour rénovation et autres travaux minimes, madame Morin prendra les renseignements nécessaires et les soumettra à madame Bédard pour étude et émission du permis.

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de directeur général

Le conseil nomme un comité de sélection pour l'étude des candidatures au poste de directeur général. Ledit comité sera composé comme suit : une personne de l'extérieur, le maire, le maire suppléant ainsi que deux conseillers municipaux.

Vente du camion GMC 1989

Le conseil accepte l'offre de M. Bruno Gilbert au montant de 300 $ pour le camion GMC 1989.

Vente de la rétro caveuse Caterpillar 1995

Le prix demandé au départ était de 25 000 $ et la municipalité n'a reçu aucune offre. Le conseil baisse donc son prix à 22 000 $ (négociable).

Préposée à l'entretien ménager

Le conseil accepte la démission de madame Marie-Pier Caron et procède à l'embauche de madame Claudia Therrien, au taux horaire de 12 $, 2 heures par semaine.

Égouttement stationnement aréna et cour d'école

Le conseil autorise l'achat d'un tuyau de 175 pieds pour l'égouttement du terrain entre l'aréna et le cimetière.

REMERCIEMENTS

Merci au service d'incendie de Palmarolle qui a assuré la sécurité et la surveillance sur le site du Festival de la Dagenais … !!!

Assistance aux séances du conseil

Certains citoyens et citoyennes nous ont fait la remarque qu'ils ne se faisaient plus un devoir d'assister aux séances du conseil, étant donné qu'ils pouvaient prendre connaissance des décisions du conseil par le biais du journal Le Pont. Notez bien que je me fais un devoir de vous reporter le plus en détails ce qui se passe au conseil, mais votre présence est essentielle et appréciée des membres du conseil. Si nous avons décidé de vous reproduire les principales décisions prises par le conseil, c'est surtout pour l'information des personnes qui ne peuvent assister aux délibérations. Alors je vous réitère : Vous êtes les bienvenus(es) le premier lundi (ou mardi par exception) du mois!

SOYEZ NOMBREUX ET NOMBREUSES, ON A BESOIN DE VOS IDÉES POUR MENER À BIEN NOS DÉCISIONS !

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

PAROLE AU PUBLIC

Un citoyen émet des commentaires sur le nivelage du chemin des rangs 4 et 5 Ouest.

À la séance du 2 août, plusieurs citoyens ont émis des commentaires sur l'abolition du sens unique. Ils trouvent que le sens unique est une bonne solution à la sécurité des piétons et des usagers du secteur, et ils mentionnent que c'est regrettable que la municipalité veuille revenir en arrière. Les gens du comité de sécurité proposent de continuer à travailler avec la municipalité dans ce dossier.

Gino Cameron

Il a suivi la formation sur le comportement éthique des élus au mois de juin. En ce qui a trait aux pompiers, il y a eu de l'aide de la brigade pour faire la circulation routière lors de la messe à la petite chapelle. Certaines personnes de la brigade ont donné un coup de main pour les travaux de la cour d'école. Il y a eu aussi les pratiques et réunions régulières.

Carolle Hamel

Elle a suivi, comme ses collègues, la formation sur le comportement éthique des élus. Elle a participé à une réunion du comité de gestion des ressources humaines et ce dernier se penchera sur les descriptions de tâches des employés de la municipalité. Elle a également assisté au conseil d'établissement de l'école Dagenais et à une réunion à la suite de la démission du directeur général. Comme à l'habitude, elle prépare ses articles pour le Journal Le Pont de Palmarolle.

Ghislain Godbout

Le mois de juin a été actif pour le comité d'embellissement. Il y a eu plusieurs réunions et ils ont planté les fleurs le 22 juin. Il a participé à la réunion du comité de gestion des ressources humaines et une autre réunion suite à la démission du directeur général. Il a représenté la municipalité lors du 40e anniversaire du Foyer Mgr Halde. Relativement au club nautique, il nous donne de l'information sur la hauteur minimale et maximum des eaux.

Louisa Gobeil

Elle a participé à l'assemblée générale du réseau biblio. Il y a des programmes d'aide pour la réfection des infrastructures dans les bibliothèques. Concernant les Loisirs de Palmarolle Inc., ils n'ont pas eu de subvention salariale pour le camp de jour, ils ont donc décidé de ne pas en organiser en 2011. Les loisirs ont réaménagé le musée Rogatien Vachon avec de nouveaux objets lui ayant appartenu. Concernant la politique familiale, une invitation a été lancée à plusieurs groupes afin de travailler au projet avec différents intervenants. Tous n'ont pas répondu à ce jour. Elle nous informe que le Festival de la Dagenais aura lieu le 13 août prochain et invite la population à y assister.

Marcel Caron

Explique qu'au niveau de la MRCAO il y a eu des discussions importantes concernant l'entraide entre les brigades de pompiers. Il y aura des changements quand au schéma de couverture de risque au sujet de la répartition des coûts et de l'entraide automatique.

Jean-Marie Depont

Il a participé à divers suivis concernant le réseau routier. Il a également suivi la formation sur le comportement éthique des élus.

Tiré à 580 exemplaires
1/4 page 10 $ - 1/2 page 20 $ -
Page 40 $ - annonces 2 $

Placez votre publicité dans LE PONT
C'est une visibilité incontournable.
journallepont@hotmail.com

Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest

MRC D'ABITIBI~OUEST

Le saviez-vous ?

Une récente étude indique que chaque Québécois jette 9 kg de textiles par année, ce qui représente 3 % de l'ensemble des résidus éliminés par personne pour le secteur municipal. Ces textiles éliminés correspondent à plus de 67 000 tonnes à l'échelle du Québec.

Vêtements et textiles

Vous êtes sur le point de vous départir d'un produit de textile ou d'habillement ? Pensez 3R-V! Avant de passer à l'action, posez-vous les questions suivantes :

L'article est-il en bon état? Si oui, alors conservez-le ou donnez-le pour le réemploi.

L'article est-il réparable? Pourquoi ne pas le faire réparer et prolonger ainsi son utilité?

L'article est-il transformable? Pour faire des chiffons, par exemple. Donnez-lui une nouvelle fonction.

Plusieurs organismes sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest acceptent les vêtements et textiles. La plupart des articles reçus sont vendus tels quels à prix modique, certains sont réparés alors que d'autres sont transformés. Les accessoires, comme les boutons, peuvent aussi être réutilisés.

Pour connaître les endroits où déposer vos articles, consultez le Bottin vert de la MRC d'Abitibi-Ouest à la page 30. Le Bottin vert est disponible sur www.mrc.ao.ca dans la rubrique Matières résiduelles.

Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) et écocentre
15, boulevard Industriel, La Sarre
Heures d'ouverture : lundi au samedi de 8h à 16h

Vêtements et textiles

septembre 2011

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
				1	2 Commerce Vidange Gros volume	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16 Commerce Vidange Gros volume	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30 Commerce Vidange Gros volume	

La Sûreté du Québec vous informe

Véhicules tout-terrains

LA POPULARITÉ DU VTT AUGMENTANT, LE RESPECT DES RÈGLES EST ESSENTIEL AFIN DE CONCILIER LES INTÉRÊTS DES UTILISATEURS ET LA QUIÉTUDE DES CITOYENS.

Le non-respect des propriétés privées par les quadistes peut amener les propriétaires des terres à mettre un terme aux ententes de droit de passage ou au non-renouvellement de celles-ci. Sachez que les agriculteurs ne retirent pas toujours de compensation au passage des véhicules hors routes sur leurs terres. À certains endroits, des quadistes se font des pistes dans des endroits interdits; terrains privés, accotements de routes ou rues, etc. Cette situation peut générer des problèmes, tels que la destruction des infrastructures privées et publiques, du bruit excessif, de la poussière aux abords des résidences et peut nuire à la sécurité. Le non-respect de la signalisation dans les sentiers mène à la hausse des impacts négatifs sur la faune et la flore; la contamination de l'eau, la dégradation du sol, la modification ou la destruction des habitats.

Vous êtes invités à respecter la Loi sur les véhicules hors route, à défaut de quoi vous êtes passibles d'une amende.

- Sur un chemin public, la circulation des véhicules hors route est interdite.

Exception. — Les véhicules hors route peuvent cependant circuler, si le conducteur est titulaire d'un permis de conduire:

- Traverser le chemin à l'endroit prévu pour les véhicules hors route par une signalisation routière;
- Circuler sur la chaussée à la condition qu'une signalisation routière l'autorise, sur une distance maximale d'un kilomètre, pour rejoindre un sentier, une station-service ou un autre lieu ouvert au public pour y faire une halte;
- Le casque protecteur, une visière ou une lunette de protection, ainsi que des chaussures adéquates sont obligatoires;
- L'âge minimal est de 16 ans. Les jeunes conducteurs de 16 et 17 ans ont l'obligation légale de suivre un cours de conduite pour quad. Ceux-ci doivent aussi se procurer un permis de conduire pour cyclomoteur de classe 6D. Sachez qu'un permis de classe 8 (Tracteur de ferme) peut remplacer le permis de classe 6D en complément du certificat d'aptitude pour la conduite pour quad;
- Il est interdit de circuler à moins de 30 mètres d'une habitation, d'un établissement de santé ou d'une aire réservée à des activités culturelles, éducatives ou sportives;
- Vous devez obligatoirement obtenir l'autorisation du propriétaire pour circuler sur un terrain privé;
- La limite de vitesse en quad est généralement 50 km/h, sauf indication contraire;
- Pour circuler sur le réseau de sentiers de la Fédération québécoise des clubs quads, vous devez détenir un droit d'accès;
- Tout propriétaire d'un véhicule tout-terrain doit contracter une assurance de 500 000$ pour les dommages causés à autrui. Il est recommandé d'acquérir une assurance personnelle couvrant vos dommages corporels et matériels;
- Le VTT doit être muni d'un phare blanc avant, d'un feu de position rouge arrière, d'un système d'échappement et de freinage conforme. Pour les modèles construits après 1998, un feu de freinage rouge arrière et un rétroviseur fixe côté gauche, ainsi qu'un cinémomètre sont obligatoires. Toute modification de l'équipement de sécurité vous rend passible d'une amende;
- Il est interdit de transporter un passager sur un quad à moins qu'il ne s'agisse d'un modèle prévu à cette fin;
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées sur un quad ou à bord d'une remorque fixée à ce dernier;
- Prenez note que le conducteur qui refuse de s'immobiliser à la demande d'un agent de la paix est passible d'une amende.

Soyez respectueux et utilisez les réseaux de sentier autorisés !

Chrystel Jubinville, agente de patrouille
35, ave. Langlois, La Sarre
(Québec) J9Z 3K2
Téléphone : 819 333-2377

La Sûreté du Québec vous informe

Les permis de conduire ET LES JEUNES

Tout conducteur doit détenir un permis valide pour circuler sur la voie publique. La classe doit être appropriée et les conditions relatives au permis respectées. Il est strictement interdit de circuler avec un permis expiré, annulé, révoqué ou suspendu. Si vous prenez le risque de conduire sans permis valide, vous êtes passible d'un constat d'infraction et votre véhicule pourrait être saisi 30 jours.

A priori, un nouveau conducteur peut obtenir un permis d'apprenti en suivant un cours de conduite obligatoire. Par la suite, il doit conduire avec un accompagnateur. Celui-ci doit être titulaire depuis deux ans, d'un permis de conduire valide de la classe 5. Il doit être en mesure de fournir de l'aide et des conseils à l'apprenti conducteur. De ce fait, l'accompagnateur ne peut pas détenir un permis probatoire, ni avoir les capacités affaiblies par l'alcool ou par toute autre substance.

Après avoir eu un permis d'apprenti, un permis probatoire est délivré pour une période de deux ans. Des restrictions particulières doivent être respectées, dont ne pas conduire après avoir consommé de l'alcool. Il n'y a aucune tolérance vis-à-vis la conduite et la consommation d'alcool avec ce type de permis. De plus, ce permis restrictif n'a que quatre points d'inaptitude. Sachez que brûler un panneau d'arrêt ou conduire avec un cellulaire en main entraîne la perte de trois points !

Points d'inaptitude vs Permis de conduire jeunes conducteurs

Un conducteur qui n'est pas titulaire d'un permis et qui commet une infraction à l'égard de laquelle des points d'inaptitude sont en jeu verra son droit d'obtenir un permis suspendu.

La Société d'assurance automobile du Québec inscrira le nombre de points perdus liés à l'infraction dans le dossier du futur conducteur. Le droit d'obtenir un permis est suspendu pour toute la durée de la sanction, soit une période minimale de trois mois. De plus, l'aspirant conducteur se verra affligé d'un constat d'infraction très onéreux, sans compter les frais de remorquage et de remisage du véhicule qui peuvent être appliqués.

Depuis le 19 juin 2011, une mesure spéciale a été introduite pour les titulaires de permis de conduire de moins de 25 ans. Ce nouveau régime tend à réduire les accidents impliquant les jeunes en les encourageant à la prudence. Le conducteur qui accumule un nombre de points égal ou supérieur à la limite voit son permis révoqué. La durée de la révocation est évaluée selon le dossier du conducteur, soit de trois, six ou 12 mois.

Points d'inaptitude selon le type de permis

Type de permis	Avant le régime	Après le 19 juin 2011
Apprenti conducteur	4 points	4 points
Probatoire	4 points	4 points
Permis classe 5,		
pour un titulaire de moins de 23 ans.	15 points	8 points
Permis classe 5,		
pour un titulaire de 23 ans à 24 ans.	15 points	12 points
Permis classe 5,		
pour un titulaire de 25 ans et plus.	15 points	15 points

De la visite à Palmarolle

Des gens de Rivière-du-Loup, de Montréal, de Joliette, du Témiscouata, de Québec et de l'Abitibi sont venus passer quelques journées dans notre patelin la fin de semaine des 8, 9 et 10 juillet 2011. C'était une rencontre de retrouvailles des finissants de «pédagogie II» à l'École Normale des garçons d'Amos en 1964.

Ils étaient accompagnés de leurs conjointes. Après une excursion en bateau sur le lac et sur la rivière, ils se sont tous retrouvés au bout de la terre de Jasmin Labonté sous le tempo. Après avoir fait des activités récréatives en après-midi, ils ont partagé un souper champêtre, puis ce fut le retour à quai vers les 22 h.

Le lendemain, dimanche, ils ont pu assister à la messe dans la chapelle mariale de Palmarolle. En effet, l'un d'eux ayant «mal tourné» a fait un prêtre plutôt qu'un enseignant comme ses autres confrères. C'est donc lui, curé de Rimouski, qui a célébré cette messe.

Ce fut un moment intime et très familier qu'ont vécu ces gens, grâce à l'autorisation de monsieur Gérald Petit. Fait particulier, c'est la première fois qu'une messe était célébrée à l'intérieur du sanctuaire.

Toutes ces personnes furent enchantées de leur séjour chez nous.

André Chrétien

Offre de services

Garderie Privée
à Palmarolle

JE SUIS UNE MAMAN DE
DEUX JEUNES ENFANTS
DEMEURANT AU
970, RANG 8 EST
QUI OFFRE SES SERVICES
POUR LA GARDE DE
VOS ENFANTS
EN MILIEU FAMILIAL.

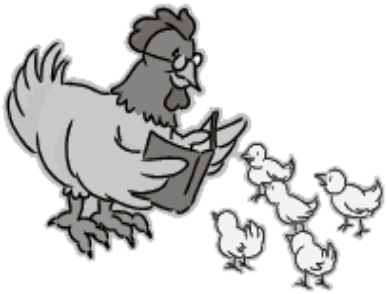

J'ai de la place disponible dès le mois d'août, à temps plein ou partiel, selon vos besoins. Le coût de garde est de 25,00$ par jour avec reçus pour fin d'impôt, ce qui inclut 2 collations et un repas complet. J'offre un climat de garde chaleureux, éducatif assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.
Mes heures d'ouverture sont de 7h45 à 17h45 .
Pour plus d'informations contactez
Marie-Frédérick Cloutier au : 819-787-2143

PPH
GARAGE Paul Têtu
Palmarolle Tél.:787-3322
Fax: 819 787-3321

Lancement de l'antirouille *SINTO « ENVIRO 3 »* fait d'huile végétale biodégradable au Garage Paul Têtu de Palmarolle.

Ce coupon rabais de 10.00$ valable jusqu'au

30 septembre 2011.

Pour profiter de ce bon rabais, vous devez l'apporter avec vous lors de votre rendez-vous.

Solutions Détail inc.

Pour ceux qui ont le souci du détail

Programme client mystère Abitibi

Début automne 2011

Programme annuel comprenant :

- Une évaluation d'un(e) employé(e) mensuellement soit au comptoir-caisse, sur la surface de vente, à la réception de votre organisation ou au téléphone
- Rapport informatisé transmis par courriel ou télécopieur
- Évaluation en 10 points au choix du client (selon une liste de critères que nous vous soumettrons)
- Compilation des données

59$ mensuellement +taxes

basé sur un plan annuel, si inscription avant le 15 août.
(prix régulier : 79$ par mois)

Pour vous inscrire, faites-nous parvenir vos coordonnées par courriel et nous communiquerons avec vous par la suite.

Richard Lacombe
Palmarolle : **819 787-2156**
courriel : solutionsdetail@hotmail.ca *ou*
richard.lacombe@tlb.sympatico.ca

Anciennement de Nestlé et d'Alimentation Couche-Tard en tant que superviseur aux opérations en magasin, ex-conseiller aux entreprises pour la SADC d'Abitibi-Ouest et ex-directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest.

Formateur agréé par la Commission des partenaires du marché du travail (loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre).

Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales

ATELIERS ESTIME DE SOI

LE GROUPE EN SOIRÉE DÉBUTERA LE :

28 septembre 2011
pour se terminer le 2 novembre 2011

Les rencontres se dérouleront de 18h30 à 21h30

LE GROUPE EN APRÈS-MIDI DÉBUTERA LE :

29 septembre 2011
pour se terminer le 3 novembre 2011

Les rencontres se dérouleront de 13h30 à 16h30

POUR INSCRIPTION, VEUILLEZ CONTACTER :

Ginette Ouellet, Travailleuse sociale
CSSS des Aurores-Boréales
CLSC Palmarolle
819 787-2216, poste 234

Sylvie Dubé, Agente administrative
CSSS des Aurores-Boréales
CLSC Palmarolle
819 787-2216, poste 233

Programme de travaux compensatoires

Description du programme

Le Programme de travaux compensatoires offre aux citoyens et citoyennes adultes dans l'incapacité de s'acquitter d'une amende, la possibilité d'exécuter des travaux non rémunérés au profit d'un organisme sans but lucratif.

Admissibilité

Est admissible, toute personne condamnée à une amende qui n'est pas en mesure de la payer et qui n'est pas saisissable. L'admissibilité est déterminée par les percepteurs des cours provinciales et municipales, après examen de la situation financière.

Types d'infractions

Code de sécurité routière du Québec
Les lois concernant la Faune
La Loi sur l'impôt (vente illégale de cigarette, fraude, etc)
Règlement municipal
Conduite avec facultés affaiblies, délits mineurs, etc.

Information

Caroline Nadeau, agente de liaison

1-800-463-0296

COMMUNIQUÉ

La Table Action Travail est à la recherche de candidats qui vivent avec des limitations fonctionnelles importantes : une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un problème de santé mentale et qui désirent développer leur employabilité. Nous avons des équipes de travail supervisées dans des entreprises, qui permettent aux participants d'acquérir des habiletés, des aptitudes et des attitudes préalables à l'intégration d'un emploi. Les personnes effectuent des tâches qui conviennent à leurs goûts et intérêts, où elles peuvent s'épanouir et recevoir une prime de fréquentation en lien avec leurs parcours d'intégration en milieu de travail. Si vous désirez obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Lucie Nadeau, coordonnatrice des milieux de formation et de travail adaptés au 819 333- 6222.

Lucie Nadeau, coordonnatrice
Milieux de formation et de travail adaptés
48A, 4e avenue Est
La Sarre QC
Tél : 819-333-6222

OBJET RETROUVÉ

Une tente d'enfant en nylon rouge, jaune et bleue avec un tunnel comme entrée. Repêchée dans la rivière après le gros coup de vent de juillet.

André Chrétien
819 787-2996

Merci mes Sœurs

DERNIÈREMENT, SOIT LE 12 JUIN À LA SARRE, ON SOULIGNAIT LE DÉPART DES SŒURS DE L'ASSOMPTION DE L'ABITIBI-OUEST. PLUSIEURS REPRÉSENTANTS DES MUNICIPALITÉS OÙ CES RELIGIEUSES ONT ŒUVRÉ ÉTAIENT PRÉSENTS. UN VIN D'HONNEUR A ÉTÉ OFFERT À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.

N'oublions pas que ces religieuses ont aussi été présentes à Palmarolle pendant plus de 63 ans (1936 à 1999). Il est à la mode maintenant de remettre en question cet apostolat, d'en souligner les faiblesses… on semble avoir oublié les services que ces femmes ont rendus à nos communautés, ces jeunes filles issues de paroisses «d'en bas» bien organisées, qui ont laissé leur confort, leurs parents, leurs amis pour venir apporter le savoir et la culture dans les colonies éloignées… on leur doit beaucoup et il est important qu'on s'en souvienne.

Voici une courte histoire du passage des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge à Palmarolle tirée du livre de Sœur Alice Migneault dont le titre est Éducatrices au pays d'ici.

En 1926, l'abbé Ephrem Halde est nommé curé. C'est en 1936, cependant, qu'il communique à la Supérieure générale la décision de la commission scolaire d'engager deux religieuses enseignantes pour tenir l'école du village.

Le temps de remplir les formalités nécessaires, en l'occurrence demander l'autorisation de l'évêque du diocèse et négocier le contrat, la réponse est donnée tout de suite positive le 29 juin 1936.

Au mois d'août, quatre sœurs sont nommées pour la mission : deux enseignantes dont la supérieure, Sœur Saint-Simon-de-Cossia (Marie-Anne Bibaud), et Sœur Saint-Louis-de-Montford (Angéline Leblanc); Sœur Gertrude-du-Sacré-Cœur (Ninette Rouleau) est destinée à la tâche d'organiste avec l'enseignement de la musique; Sœur Élisabeth-des-Anges (Clara Milot) remplira l'office de cuisinière. Arrivées à La Sarre dès le 20 août, elles attendent là jusqu'au 7 septembre. Leur maison n'est pas encore terminée. Comme les classes doivent ouvrir le 8 septembre, le curé ira les chercher et leur offrira l'hospitalité au presbytère.

Elles entrent enfin dans leur couvent le 11 du même mois et un camion apporte les meubles le lendemain. Le piano arrive le 17, trois élèves s'inscrivent pour les cours privés de musique et toute l'école assume le chant à l'église durant le mois du rosaire. Toute l'école, c'est beaucoup dire : ils sont soixante partagés en deux classes.

Le nombre des élèves augmente régulièrement avec les années. Il atteint la centaine en 1946 et les deux cents en 1956, grâce à la centralisation au village des petites écoles de la campagne. À ce moment le curriculum va de la première à la onzième année. Une école neuve construite en 1942 est agrandie en 1955 pour faire place aux religieuses.

En 1960, quatre classes de garçons s'installent dans un édifice neuf, sous la direction de professeurs laïcs. Les quatre religieuses encore présentes à Palmarolle se répartissent comme suit : une supérieure-directrice et professeure d'anglais, deux enseignantes au cours secondaire, avec la responsabilité de la J.E.C., une musicienne, organiste, cuisinière. En 1961, les filles de 10e et 11e années sont transférées à La Sarre et tout le cours secondaire en 1967. À partir de 1967, l'école de Palmarolle est devenue école élémentaire. En 1968, on y ouvre une classe maternelle. Deux religieuses y travaillent : la directrice et une aide chargée d'organiser la bibliothèque.

La petite communauté de Palmarolle a connu sa part d'épreuves. Deux surtout qui ont coûté la vie à autant de religieuses. Le 24 juin 1944, les quatre religieuses de la mission sont invitées à prendre part à une expédition missionnaire à la Pointe aux Indiens, de l'autre côté du lac Abitibi. L'aventure dirigée par Monseigneur Desmarais avait l'air au départ d'une joyeuse excursion. Mais, au retour, une des barques où prenaient place les religieuses s'est mise à prendre l'eau. Comme elle était trop chargée, avec onze personnes à bord, elle a bientôt chaviré. Les gens de l'autre barque sont venus au secours des naufragés, mais quand on a compté les rescapés, on s'est aperçu qu'il manquait une religieuse, Sœur Marie-Benjamin (Jeanne Salois), la cuisinière de Palmarolle. On a retrouvé son corps trois jours plus tard.

Le 20 juillet 1969, Sœur Suzette Simard, une toute jeune religieuse, est décédée dans un accident d'automobile où elle se trouvait avec ses parents au retour d'une fête familiale. Elle résidait à Palmarolle depuis un an et s'occupait du chant à l'église à titre d'organiste tout en étant professeure à la Cité étudiante Polyno de La Sarre.

Déjà, à cette dernière date, la mission SASV de Palmarolle avait pris le tournant de nouvelles orientations.

Par
André Chrétien

CERCLE DES FERMIÈRES DE PALMAROLLE

Vous êtes invitées à votre 1re réunion mensuelle de l'année : mercredi le 14 septembre au centre municipal, en haut, à 19h30.

CONCOURS DU MOIS :
Bouquet de fleurs coupées et trois carrés aux Rice Krispies.

Nous remettrons les prix d'exposition.
Le programme d'activités sera expliqué et remis à chaque membre.
Dix-neuf fermières ont exposé de très belles pièces, légumes et fleurs (224 exibits) art culinaire. Environ 100 visiteurs sont passés nous encourager, c'est notre carburant, merci !

Le panier d'artisanat fût gagné par Lorraine Jacques de La Sarre. Les trois linges à vaisselle par Denise Falardeau de Rouyn-Noranda et la technique pour mieux cuisiner par Marielle Audet de Palmarolle.

Françoise Pelletier a gagné pour l'exposante, Réjeanne Lemieux a gagné pour le comptoir divers et devinez combien par Odette Lebel ?
Félicitations à toutes !

Nous invitons encore toutes les dames et jeunes filles à se joindre à nous au coût de 20 $/an, ce qui vous donne cinq belles revues de l'Actuelle.

Si vous prévoyez des cadeaux à donner, nous avons de très beaux livres de recettes (Qu'est-ce qu'on mange ?) 20 $ chacun.

Mouvement des femmes chrétiennes

LA VIE AU M.F.C. REPART EN FORCE!

Pour une nouvelle année en septembre, elle poursuivra son chemin pour apporter de la joie, du bonheur et de la fraternité à tous ses membres.
Elle fera escale à chaque mois pour vivre le P.A. (programme d'action) en équipe sous le thème de « Risquer » 2e partie.
Venez chercher cette formation qui abordera les sujets suivants :

- Les valeurs d'aujourd'hui
- Ma place dans l'Église
- Les médias et la sexualité
- La spiritualité
- L'engagement
- Vivre pleinement, vivre ses rêves!

Beaucoup d'activités feront partie du voyage. Nous débutons celles-ci par le 41e Congrès diocésain qui aura lieu le 20 septembre à la salle municipale de Palmarolle, dès 9 h.

À cette occasion sera souligné le 50e anniversaire national du mouvement et ce qu'il a procuré de bienfaits à plusieurs d'entre nous. Des témoignages seront à l'appui!
Monseigneur Gilles Lemay, notre nouvel évêque, sera avec nous pour le repas du midi.
Tous ceux qui le désirent sont invités à venir nous rejoindre pour la célébration eucharistique à 15 h, en l'église Notre-Dame de la Merci.
Venez profiter de cette rencontre privilégiée pour nous!

N.B. Pour le congrès :
- L'inscription est de 5 $
- Un dîner sera servi au coût de 12 $
- Des transports sont organisés
- La date finale de réservation est le 13 septembre

-Tél : Macamic : 782-4183
Palmarolle : 787-2795
Ste-Germaine : 787-6140

On vous y attend en grand nombre et nous vous garantissons une agréable journée !
L'équipe diocésaine du M.F.C.

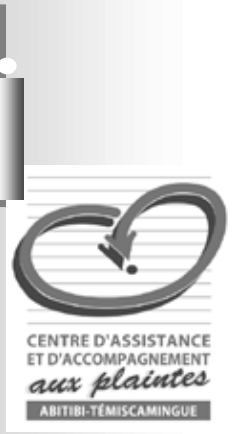

SAVIEZ-VOUS QU'EN VERTU DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, VOUS AVEZ DES DROITS? POUR EN SAVOIR DAVANTAGE SUR CES DIFFÉRENTS DROITS, NOUS VOUS INVITONS À ALLER VISITER NOTRE TOUT NOUVEAU SITE INTERNET AU **www.caapat.com**

Parmi ceux-ci, il y en a un qui vous permet d'exprimer, et ce, sans risque de représailles, votre insatisfaction à l'égard des services que vous avez reçus ou auriez dû recevoir d'un établissement du réseau de la santé. Vous contribuerez ainsi à améliorer la qualité des services.

Surveillez prochainement le lancement de notre nouvelle image de marque. D'ici là, devenez fan sur Facebook du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Abitibi-Témiscamingue et vous connaîtrez les nouveautés régionales en santé et services sociaux.

Guerre de clocher

Lettre à Rapide Danseur

André Chrétien

Comme il n'y a jamais eu de guerre de clocher entre Rapide Danseur et Palmarolle, pourquoi ne pas s'imaginer ce qu'aurait donné une mésentente entre ces deux charmants villages. Il est à noter que ce texte ne reflète en rien l'idée que nous avons de Rapide-Danseur :

«Ok, ok, les gens du Rapide, on le sait ben que vous êtes de rapides et bons danseurs, mais c'est pas une raison pour vous « crère » plus mieux que nous autres à Palmarolle. Vous êtes ben fiers de votre église faite avec de la roche, mais vous avez bâti rien que celle-là !

Eh ben ! Nous autres à Palmarolle ça en fait quatre qu'on construit en 80 ans, une moyenne de une par 20 ans, essayez-donc de battre ce record-là. Vous pensez presque que c'est Pierre Lemoyne qui a fondé votre paroisse, y a rien de plus faux que ça, y'est même pas passé dans votre village à cause des rapides, il a été obligé de faire un grand détour. Même que ça me surprendrait pas qu'y soit passé par Palmarolle prendre la rivière Dagenais qui elle, est calme (pas de rapides pour écœurer les voyageurs!).

Et pis, vous avez quoi comme commodités ? C'est nous autres à Palmarolle qui, par charité chrétienne, nous fournissons Si on n'était pas là, généreux comme on est, vous seriez condamnés à la misère noire.

Et vous, pendant ce temps-là, vous vous amusez à habiller des bonhommes de paille pour les planter sur le bord de la route, eh ben ! comme œuvre d'art ça se ramassera pas dans les musées, alors que chez nous on a des artistes qui font bien plus que des épouvantails à moineaux.

Ça fait que arrêtez de nous snober avec votre supposé d'Iberville qui est passé sur vos terres. De toute façon, vous n'avez aucun mérite, vous n'étiez même pas là, vos grands-pères non plus, même pas vos arrière-grands-pères. Nous, à Palmarolle, on est le point central de la région. D'ailleurs, les services que nous offrons, nous les offrons à nos banlieues environnantes telles que : La Sarre, Ste-Germaine Boulé, Ste-Rose de Poularies, que nous espérons annexer sous peu pour leur permettre elles aussi de se développer avec autant de succès et d'harmonie que nous.

J'espère que cette courte missive vous a convaincu de l'importance de Palmarolle et que vous accepterez volontiers la supériorité de notre municipalité sur les autres et particulièrement, sur votre bled perdu qu'est Rapide-Danseur.»

Le vieux grincheux

LES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS TISSENT DE PRÉCIEUX LIENS

KARINE BISSON
Général - Publié le 21 juillet 2011

À les regarder agir ensemble, on voit une famille bien nouée. Derrière ce mirage se dissimule un jumelage parfait entre grand frère, grande soeur et petite soeur.

Mario Lacasse et Brigitte Guertin de Palmarolle font partie de l'organisation des Grands frères Grandes soeurs de l'Abitibi-Ouest depuis près d'une quinzaine d'années. Le jumelage de couple qu'ils entretiennent avec Jade-Élise, 14 ans, remonte à quelques années. Il s'agit de leur seconde relation officialisée au sein de l'organisme. D'abord administrateurs, des liens se sont tissés avec des jeunes lors d'activités de groupe où se réunissent tous les membres, adultes et enfants.

«À un moment donné, il y a des enfants qui viennent vers nous de façon innée, probablement parce qu'ils retrouvent en nous quelque chose qui leur manque. C'est souvent comme ça que se font les jumelages et c'est comme ça que ça s'est passé avec Jade-Élise», raconte M. Lacasse.

ADOPTÉE PAR LA FAMILLE

Dans cette famille qui compte déjà trois enfants, la relation particulière qui existe entre les parents et Jade-Élise est loin de créer un brin de jalousie. «Elle fait vraiment partie de la famille. Ce matin, quand j'ai annoncé aux enfants que Jade-Élise venait souper, ils ont tous crié de joie. Ils ont toujours hâte de la voir», raconte Mme Guertin. Au début de ce jumelage, la famille ne comptait alors qu'une enfant.

Dans ce contexte quasi familial, la relation entre le couple et la petite soeur se poursuit et évolue. Les rencontres et activités sont laissées à la discrétion de chacun en fonction de leurs intérêts.

S'ils s'impliquent ensemble, chacun a sa motivation. Pour M. Lacasse, c'est à travers «le regard des jeunes. Je ne me souviens pas qu'un jeune soit parti déçu. Ça nous pousse à continuer. On a l'impression d'apporter quelque chose de positif à ces jeunes-là», dévoile-t-il. «Chez nous j'étais la petite soeur. Ce que je voulais c'est un peu être la grande soeur de quelqu'un. C'est elle ma petite soeur maintenant», lance-t-elle en jetant un regard complice à Jade-Élise.

«Je cherchais quelqu'un avec qui faire des activités. C'est le fun: elle est une grande soeur que je n'ai pas», complète la jeune fille.

LIENS FORTS

Les jumelages se terminent vers l'âge de 16 ans. Cependant, les liens développés font en sorte que la relation se poursuit souvent au-delà de cette formalité, comme c'est le cas pour le premier jumelage du couple.

«On a eu de beaux jumelages, aucun tracas. Dans notre cas, on a eu affaire avec deux bonnes filles. Dans ce temps-là, on les encourage à continuer dans ce qu'elles sont, ce qu'elles font. On les soutient et on les accompagne», explique M. Lacasse.

Pour s'impliquer dans l'organisation comme grand frère ou grande soeur, les bénévoles doivent êtres âgés de plus de 21 ans et être près à s'engager pour au moins une année. Bien entendu, un intérêt marqué pour les enfants et une grande écoute sont quelques-uns des pré requis indispensables.

«JE CHERCHAIS QUELQU'UN AVEC QUI FAIRE DES ACTIVITÉS. C'EST LE FUN, ELLE EST UNE GRANDE SOEUR QUE JE N'AI PAS».

Lettre à

Monsieur Pierre Lemoyne d'Iberville

André Chrétien

Mon cher Pierre Lemoyne,

Tu es passé par chez nous ça fait 300 ans. Tu sais le grand boutte tout drette après le portage de Rapide Danseur, eh ben, t'étais dans notre canton pis dans nos eaux. Cent ans avant ton temps, en 1770, y'était venu un officier du régiment de Carignan, un dénommé Francois Pierre André Bertrand de Palmarolle, un brave soldat comme toé qui est mort à la bataille de St-Foy. C'est en son honneur qu'en 1910 fut donné à notre territoire le nom de Palmarolle.

C'est au-ras de la rivière Dagenais qu'on est campés. C'te rivière-là aboutit au Lac Abitibi par de ousse que t'es passé en sortant du fleuve Duparquet. Si t'avais viré un brin à tribord c'est icitte que t'aurais mis le pied, même que t'aurais sûrement mis les deux pieds parce que c'est une mordicus de belle place.

Je sais ben que ça fait déjà un boutte que t'es trépassé. En fait, ça fait 305 ans et 4 jours à soir, mais manquebelment que ton bateau est accosté au ciel de ousque tu peux nous zieuter à ton goût asteur-icitte. El bon dieu a ben dû te réserver une belle place dans son grand campe, il doit ben être fier de toé qui est allé chasser des protestants à la Baie-James.

Aujourd'hui, on est 1 500 âmes à Palmarolle, amont le grand lac des Abittibiwinnis, au sud-est de la Pointe des sauvages comme on disait autrefois, ousqu'était le poste de la Hudson-Bay. C'est là que t'avais élevé un fortin en cas de te faire attaquer par en arrière, avant de te lâcher sur le grand lac.

Nous autres icitte, on y va souvent sur le grand lac, mais c'est pas pour aller vendre des fourrures à la Hudson-bay, ni pour faire nos commissions, on a tout le barda qui nous faut icitte dans nos magasins autant pour la mangeaille que pour le butin ou pour entretenir nos chevaux…vapeurs.

Le lac on l'utilise surtout pour notre agrément. On a deux plages, un terrain de camping, une marina et des chalets à louer. Ben sur que quand t'es passé icitte y avait rien que du bois deboutte, mais depuis 80 ans, on a faite de la place pour cultiver tout ce qui faut pour nourrir le monde et les animaux. On cultive aussi des pétaques. C'est une sorte de racine qui fait de l'obésité. Je sais ben que toé tu connais pas ça parce que dans ton temps, on en mangeait pas, c'était même défendu d'en cultiver par un règlement du Parlement français voté en 1748.
On produit aussi beaucoup de lait à Palmarolle.

Assez en une seule journée pour faire flotter ton voilier, le Pélican. Je pourrais longtemps te vanter les mérites de ma place mais, la prochaine fois que tu passeras aussi proche de chez nous, arrête-toé donc queques jours, on a de la place à parquer ton bateau, on pourra même donner à boire et à manger à ton équipage. On est ben gréyés pour ça.

Ca fait que, mon cher Pierre, ça nous fera plaisir que tu viennes nous voir, mais ce coup-icitte, attends pas 300 ans, on va toute être morts.

Au revoir et viens nous voir bientôt!

Signé
Francois Pierre André du Chrétien de Palmarolle

Questions et inquiétudes…?!

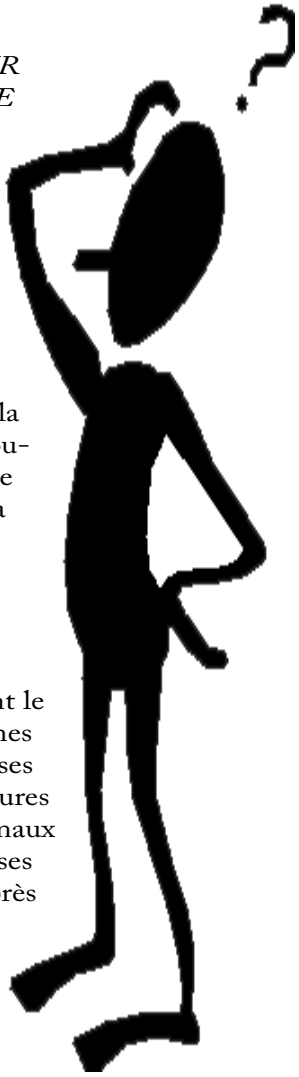

COMME RÉDACTEUR D'ARTICLES DANS LE JOURNAL LE PONT DE PALMAROLLE, JE REÇOIS SOUVENT DES SUJETS DONT LES GENS VEULENT ENTENDRE PARLER.

Certains s'inquiètent de faits qui se passent dans la municipalité. D'autres souhaiteraient qu'on souligne des améliorations pour la vie municipale.

Voici des commentaires reçus cet été :

• Deux citoyens déplorent le comportement de certaines personnes peu scrupuleuses qui vont déposer des ordures dont, des cadavres d'animaux sur leur terre. Des carcasses de gibier, entre autres, après qu'on leur eut enlevé la peau;

• Un autre voudrait que des pressions soient faites auprès du ministère des Transports pour installer un feu clignotant au carrefour de la route 393 et du rang 7 à l'entrée du village;

• Certains s'inquiètent de la remise en question de la politique de «sens unique» de la rue devant le bureau de poste. Ils s'expliquent mal que l'on ait adopté ce règlement pour des raisons de sécurité alors, semble-t-il, que ces raisons ne sont plus pertinentes après deux ans?

Je pourrais compléter cette liste avec votre collaboration, ne vous gênez pas pour en faire part au Journal Le Pont de Palmarolle.

André Chrétien

Chronique équestre

ÉCURIE BENOÎT PLANTE BP

Par Benoît Plante

Les équipements nécessaires en équitation western

SI VOUS PENSEZ À VOUS ACHETER UN CHEVAL, IL FAUDRA AUSSI PENSER À INVESTIR DANS QUELQUES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES. DANS CET ARTICLE. JE VOUS ENTRETIENDRAI SUR LES AUTRES ACHATS À EFFECTUER.

Brosse

Tout d'abord, pour manipuler votre cheval, vous avez besoin d'un licou et d'une laisse. Comme tout autre animal de compagnie, il vous faudra en prendre soin, c'est-à-dire, le brosser régulièrement et curer ses pieds. Pour ce faire, vous aurez besoin d'une trousse de pansage. **Elle devrait contenir au minimum les instruments suivants : étrilles, brosse dure, brosse douce, curepied, écumoire, chiffons et peigne.**

Selle

Pour pouvoir monter à cheval, vous aurez besoin d'un équipement de base qui doit comprendre **sous-tapis, tapis, selle, sangle, bride, mors et rênes.**

Par la suite, vous pourrez y ajouter des équipements optionnels tels que **bricole, sangle arrière, guêtres, cloches, longe, chambrière, couverture.**

Si vous prévoyez transporter votre cheval régulièrement, il faudra penser à la location ou l'achat d'une remorque à chevaux. Celle-ci doit être adaptée à la grosseur du véhicule qui devra la remorquer et aussi la grosseur de votre cheval et enfin, lors du transport de votre cheval, vous pourrez le munir de protection pour les pattes.

Pour terminer, si vous devenez propriétaire d'un cheval, vous devez savoir qu'une blessure au cheval peut arriver. Il faut donc prévoir une trousse de premiers soins facilement accessible, laquelle doit contenir l'équivalent d'une trousse de premiers soins pour les humains.

En conclusion, sans avoir défini chaque équipement, il faut se souvenir que chacun a un rôle à jouer et qu'il existe une grande variété de produits reliés à différentes qualités. Pour plus de renseignements, consultez un professionnel!

Règlements, environnement et écoconditionnalité en agriculture

Les agriculteurs d'aujourd'hui évoluent dans un environnement de plus en plus complexe où les défis sont toujours plus grands : les exigences des marchés, les préoccupations économiques et environnementales, le contrôle des coûts de production, la gestion des ressources humaines, etc..
Plusieurs organismes et ministères gravitent autour de l'agriculture au Québec et imposent leurs règles. Ce texte a pour but d'énumérer quelques-uns de ces organismes ou ministères et d'expliquer un peu leurs rôles et exigences.

Tout d'abord, il y a la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) qui est un organisme de régulation économique. Sa mission consiste à favoriser, entre autres, une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires tout en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. Les producteurs doivent donc respecter certaines règles concernant la vente et la mise en marché de leurs produits. Ensuite, on retrouve le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le MDDEP vise un équilibre entre le développement de l'agriculture, son acceptabilité sociale et le respect de l'environnement afin de préserver les ressources, l'eau et le sol. Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) est l'un des principaux règlements que doivent respecter les exploitants agricoles. Il vise entre autres à atteindre un meilleur équilibre entre les apports des fertilisants et les besoins des plantes. L'approche retenue est axée sur une gestion rigoureuse du phosphore à l'échelle de chaque entreprise agricole. Pour répondre à ces exigences, les exploitants agricoles doivent produire annuellement un bilan de phosphore et un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). De plus, le milieu agricole est aussi assujetti à d'autres règlements qui touchent les eaux souterraines (Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)), les pesticides et les matières résiduelles fertilisantes (MRF).

LES AGRICULTEURS D'AUJOURD'HUI DOIVENT TRAVAILLER AVEC PLUSIEURS RÈGLES ET ORGANISMES.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) légifère, quant à lui, dans la production, la transformation, la distribution, la commercialisation et la consommation des produits agricoles et alimentaires. Il offre du soutien (formation, information ou aides financières) au niveau de l'agroenvironnement, de la qualité et de l'inspection des aliments, la protection des cultures, de la santé animale et de la relève agricole.

Enfin, la Financière agricole du Québec (FADQ) œuvre aussi dans le secteur agricole. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle gère des programmes d'assurances (récoltes et stabilisation du revenu), de financement et de subventions pour la relève agricole.

Dans une perspective de développement durable, la notion d'ÉCOCONDITIONNALITÉ a été mise de l'avant. Cette notion implique que, pour avoir accès à certaines aides financières ou être admissibles à certains programmes, les entreprises agricoles doivent se conformer à certaines exigences environnementales. Actuellement, cette exigence s'applique au niveau du bilan de phosphore qui doit être en équilibre et le dépôt annuel de celui-ci au MDDEP. En effet, le MAPAQ a instauré ce critère d'écoconditionnalité pour l'admissibilité à son programme de crédit de taxes foncières agricoles et la FADQ pour l'admissibilité à ses programmes de financement, de subventions, d'assurance récolte, d'assurance stabilisation et Agri-Québec.
Dans notre région, pour la majorité des entreprises agricoles, le phosphore n'est pas une problématique. Les sols sont plutôt pauvres en cet élément et les apports, sous forme de déjections animales ou d'engrais minéraux, sont, la plupart du temps, insuffisants pour répondre aux besoins des cultures. Les résultats indiquent donc clairement la grande capacité de réception du phosphore sur nos terres agricoles.

En conclusion, les agriculteurs d'aujourd'hui doivent travailler avec plusieurs règles et organismes. Des permis sont souvent exigés, soit pour la production ou la vente de produits agricoles ou encore pour l'utilisation de certains produits. Chacun des gestes posés doit se faire dans le respect pour la société, les ressources naturelles et les générations futures.

Manon Mercier, agr.

JEUX AMUSONS-NOUS

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1									■			
2						■						
3					■							
4							■					
5		■		■				■		■		■
6						■						
7								■				
8	■					■						

HORIZONTALEMENT

1. Les vaches de la ferme Beaudoin Bégin y sont depuis le printemps. * Etat du linge quand il quitte la corde.
2. Ce que fait le conseil municipal quand il envoie une circulaire. * Prénom de la mère de Jean-Louis Fortier.
3. Pas courant. * Reproduire une oeuvre illégalement.
4. La météo en émet parfois pour l'Abitibi. * Qui ne trouve rien à faire.
5. Exprime le soulagement.
6. Stupide. * Morceaux de verre cassé.
7. Mouvement brusque et involontaire. * Oiseau rare à Palmarolle.
8. Qui existe vraiment * Yolland Rocheleau y met le pied quand il monte à cheval.

VERTICALEMENT

1. Ébénisterie de Palmarolle.
2. Sens de la rivière Dagenais, de Palmarolle au Lac Abitibi. * Comme le roc...
3. Cochon fendu sur le dos...
4. Utiliser quelque chose. * Tente avec audace.
5. Note. * Ancienne bannière de la quincaillerie Palmarolle.
6. Une miette.
7. Orientation d'un fou du roi. * La St-Jean en est une...
8. Monnaie.
9. Rire des autres.
10. Imbéciles * On l'aime.
11. Très fatiguée
12. On en voit parfois un en bordure de la route vers Duparquet. * Certain.

Jeux 2
LIEN INVISIBLE

Ces mots n'ont apparemment guère de rapport entre eux. Toutefois, un lien invisible les unit, via des mots composés, des expressions familières ou des rallonges. Trouvez-le.

cavité	courtois	beau
citoyen	sort	biche
gestion	garant	bouillis
sanguin	dément	bus
sensuel	pleurés	il
vocation	idiot	rage
Réponse :	Réponse :	Réponse :

Jeux 3
SUDOKU facile

				1	2	9	5	
		4		5	6			
		8						
			2	6		1	7	5
3		5			8			2
	7		4			3	6	8
	5	2	6				1	
6		7			9		4	
			7		1		2	6

Solution mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	A	T	U	R	A	G	E	■	S	E	C
2	A	V	I	S	E	■	A	U	R	O	R	E
3	R	A	R	E	■	P	I	R	A	T	E	R
4	A	L	E	R	T	E	■	O	I	S	I	F
5	D	■	L	■	O	U	F	■	L	■	N	■
6	I	D	I	O	T	■	E	C	L	A	T	S
7	S	U	R	S	A	U	T	■	E	M	E	U
8	■	R	E	E	L	■	E	T	I	R	E	R

Solution Jeux 2

Réponse : con Réponse : ie Réponse : bar

Solution Jeux 3

7	3	6	8	1	2	9	5	4
1	9	4	3	5	6	2	8	7
5	2	8	9	4	7	6	3	1
4	8	9	2	6	3	1	7	5
3	6	5	1	7	8	4	9	2
2	7	1	4	9	5	3	6	8
8	5	2	6	3	4	7	1	9
6	1	7	5	2	9	8	4	3
9	4	3	7	8	1	5	2	6

Festival de la DAGENAIS

Le comité organisateur de la 3e édition du Festival de la Dagenais est, cette année encore, très satisfait du déroulement de la journée !

Le 13 août dernier avait lieu la 3e édition du Festival d'été de Palmarolle : le Festival de la Dagenais. Pendant la journée, quatre équipes composées chacune de dix membres convoitaient le titre de « grands gagnants » en participant aux différentes activités qui leur étaient proposées. Les équipes débutaient la journée par les courses de rabaskas (grands canots de 21 pieds de long) qui étaient offerts pour la journée par les voyageurs de l'Association de canot camping du Lac Témiscamingue (ACCLT). Les participants devaient par la suite affronter leurs adversaires aux courses de kayak, à la course à relais sur l'eau et aux combats de gladiateurs sur pastilles flottantes. Les points étaient distribués selon le meilleur chrono de chaque épreuve auquel s'ajoutaient différentes catégories de points bonus. Voici en ordre le nom des équipes ayant obtenu le meilleur pointage cumulatif : 1ère position, l'équipe «*Les Schtroumpfs rameurs*»; 2e position «les Incs» ; en 3e position, les «*Colonels moutarde*» et non loin derrière, les «*dictateurs spécialisés*».

Les spectateurs et les participants pouvaient encore cette année profiter du casse-croûte offrant des hot-dogs et divers rafraîchissements, en plus de profiter des jeux gonflables, d'une banane à eau et de l'animation.

Tous ont également pu assister à la course des 100 petits canards sur la rivière, dont les trois premiers atteignant la ligne d'arrivée remportaient respectivement pour leur propriétaire les lots de 200$, 100$ et 50$. Les gagnants sont : M. Nil Audet (no 21), M. Éric Breton (no 79) et M. Jonathan Aubin (no 7).

Le comité organisateur tient également à remercier tous les commanditaires: fromagerie Dion, Caisse populaire Desjardins, M. Marcel Paradis, Soudures Multiples, Les entreprises Loby, Les Murs Cameron, La Ferme des Pics, Garage Paul Têtu, Épicerie Marion et fils, Ébénisterie La Varlope, Mme Christine Moore, députée fédérale et M. François Gendron, député provincial.

C'est avec plaisir que nous vous donnons rendez-vous en août 2012 pour la 4e édition de ce festival !

Desjardins

1000 PROJETS, NOS EXPERTS, VOTRE CAISSE. | Une infinité de projets vous mènent à Desjardins

Desjardins, c'est plus qu'une banque,
c'est une coopérative financière qui appartient aux membres !

Volet CONCOURS – LE CAISSIER

Soyez autonome ou écologique grâce aux services automatisés et courez la chance, chaque mois, d'ouvrir une valise du caissier !
Dans chaque valise, des prix variant entre 25 $ et 100 $.
Grand tirage 16 décembre 2011 parmi les participants, y compris les gagnants des valises :

1 ORDINATEUR PORTABLE D'UNE VALEUR ± 700 $ **1 TÉLÉVISEUR ÉCRAN PLAT ± 500 $**

Pour participer, rien de plus simple ! *

Munissez-vous d'une carte d'accès = 1 chance de gagner
Adhérez à AccèsD téléphone = 1 chance de gagner
Adhérez à AccèsD Internet = 2 chances de gagner
Convertissez votre livret en relevé papier = 1 chance de gagner
Convertissez votre livret ou votre relevé papier en relevé virtuel = 2 chances de gagner
Intégrez une facture à votre compte = 1 chance par facture de gagner
Adhérez au paiement ou dépôt direct = 1 chance de gagner

Participez tôt et augmentez vos chances de gagner !
* Certaines conditions s'appliquent.
Veuillez vous rendre sur le site Internet de la Caisse pour lire le règlement complet ou renseignez-vous auprès de votre Caisse.

Voici la liste des gagnants depuis le début du concours :

Mois	Nom	Localité	Produit	Montant gagné
Mars	Christian Mercier	Palmarolle	Intégration d'une facture	75 $
	Normand Bolduc	Palmarolle	Intégration d'une facture	100 $
Avril	Nancy Caron	Gallichan	Nouvelle carte de guichet	25 $
	Carmella Pelletier	Palmarolle	Inscription au dépôt direct	50 $
Mai	Marcel Labbé	Poularies	Inscription au dépôt direct	100 $
	Rock Aubin	Palmarolle	Carte de guichet	25 $
Juin	Chantal Gingras	Gallichan	Inscription au dépôt direct	50 $
	Gabriel Thivierge	Rapide-Danseur	Inscription au dépôt direct	25 $
Juillet	Line Vincent	Granby	Relevé papier	25$
	Tiffany Baril	Rapide-Danseur	Inscription au dépôt direct	50$

Volet ÉTUDIANTS – CARTE VISA DESJARDINS & FORFAIT

Carte Visa Desjardins : La carte VISA Desjardins JUSTE POUR ÉTUDIANTS est une solution de paiement pratique qui vous permet de régler le montant de vos achats et de faire face aux dépenses imprévues, où que vous soyez. En plus d'être sans frais annuels, elle possède plusieurs avantages :

- Service de personnalisation Mon image (créer votre propre visuel de votre carte avec l'image de votre choix) ;
- Choix de deux visuels non personnalisés offerts en édition limitée
- L'avis de paiement par courriel qui vous rappelle de régler votre compte à temps afin de vous éviter de payer des frais d'intérêts;
- La protection-cellulaire sans frais pouvant atteindre 200 $ en cas de perte ou de vol;
- Assurance voyage de trois jours sans frais (protection complète pour des séjours de moins de 3 jours);
- Accès à la Billeterie à la carte, un service de réservation et l'achat de billets de spectacle.

  Utilisée judicieusement, la carte JUSTE POUR ÉTUDIANTS constitue un excellent moyen de vous bâtir un bon dossier de crédit, ce qui vous servira lors de vos futures demandes de financement.
- Forfaits pour étudiants : Transaction illimitées 2,95 $/mois avec le compte Profit Jeunesse Desjardins, vous pouvez bénéficier d'un forfait à transactions illimitées. Exclusif aux étudiants à temps plein âgés de 18 à 25 ans, le forfait vous offre souplesse et économie. Renseignez-vous à votre caisse, sur desjardins.com ou au 1-800 CAISSES dès maintenant.

FIÈRE PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL !